

**Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat**

**le 4 octobre 2011**

## **CONSEIL DE PARIS**

**Conseil Général**

**Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance du 26 septembre 2011**

**2011 DDEES 97 G** Subvention à l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique au titre du dispositif CréaJeunes.

**M. Christian SAUTTER, rapporteur.**

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général,**

Vu le Code des Collectivités territoriales,

Vu le projet de délibération en date du 13 septembre 2011, par lequel M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général, propose l'octroi d'une subvention à l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique au titre du dispositif CréaJeunes;

Sur le rapport présenté par **M. Christian SAUTTER**, au nom de la 2ème commission,

Délibère :

Article 1er : M. le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général est autorisé à signer la convention dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'« Association pour le Droit à l'Initiative Economique - Adie» dont le siège social est situé au 4 boulevard Poissonnière Paris 9<sup>ème</sup>.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 70.000 euros est attribuée à l'« Association pour le Droit à l'Initiative Economique - Adie». N° ASTRE : D09221 – N° SIMPA : 20191 n° de dossier 2011\_05870 .

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée, à hauteur de 35.000 euros, sur le chapitre 017 - nature 6574 DF 34019 - rubrique 564 au titre des actions menées en faveur des bénéficiaires du RSA, et à hauteur de 35.000 euros sur le chapitre 65 - nature 657-4 ligne DF 55007 – rubrique 91 du budget de fonctionnement du Département de Paris de l'année 2011.